



GROUPEMENT SCOLAIRE

Mairie de Cabara - 33420 Cabara - Tél : 05 57 84 52 57 - mairie.cabara@wanadoo.fr

REGLEMENT CANTINE

Rappel : Sans réponse avant le 01 septembre, facturation sur 4 jours par semaine

Fonctionnement du Service :

- 1/ L'inscription à la demi-pension vaut engagement pour la totalité de l'année scolaire.
- 2/ La demi-pension est ouverte les jours d'école (lundi – mardi – jeudi – vendredi).
- 3/ Le paiement s'effectue au mois auprès du Trésor Public de Rauzan en fonction du nombre de jours d'école et des jours prévus sur la fiche d'inscription. Tarif 2020 : 2.75 €
- 4/ Les repas non pris seront déduits seulement et uniquement en cas de non fonctionnement de la cantine, de voyage scolaire, de maladie sur certificat médical.
- 5/ Tout changement devra être signalé au secrétariat du SIRP (situation familiale, d'adresse etc).

INSCRIPTION OBLIGATOIRE A LA DEMI-PENSION

Nom de l'élève	
Prénom	
Classe	

Responsable	Nom – Prénom	adresse	e-mail	Téléphone
Père				
Mère				
Autre				

ENGAGEMENT POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

(Merci de cocher les jours de présence de votre enfant à la cantine)

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

Date : _____
Signature